



Demande. Les très bons résultats des écologistes lors des dernières élections municipales en France constituent un signal fort. Certes, le contexte sanitaire était propice et il a accordé une prime à l'électorat le plus motivé. Mais les mentalités évoluent. Elles le font d'autant plus favorablement que le mouvement embarque dans sa percée la dimension sociale. Et c'est tant mieux, car le développement durable ne peut pas être tronqué. La prise de conscience est profonde, mais l'est-elle suffisamment pour transformer véritablement la demande ? Parmi les propositions issues de la conférence citoyenne, la régulation de la publicité ou son interdiction pour les produits les plus émetteurs de GES pourrait favoriser cette transformation. Toutefois, en attendant que la demande soit réellement au rendez-vous et/ou que la réglementation l'accompagne, il est possible d'intervenir volontairement sur l'offre publicitaire en renonçant, par exemple, à la publicité des entreprises pétrogazières, comme l'a décidé en janvier le journal *The Guardian*. Ou en refusant de financer les médias qui entretiennent des messages s'opposant aux attentes des citoyens, comme l'ont fait récemment plusieurs entreprises vis-à-vis de Facebook à propos du [racisme](#). A cet égard, on peut s'interroger sur la cohérence des agences publicitaires, qui proposent gracieusement des espaces à des organisations défendant certaines valeurs et qui, dans le même temps, offrent leurs services à des sociétés dont les activités vont à l'encontre de ces mêmes valeurs.

CONTEXTES

Droits et libertés, Pérou, hydrocarbures

L'éternelle question de l'exploitation des ressources naturelles et des droits des peuples

La protection des forêts, la sobriété dans l'exploitation des ressources minières et pétro-gazières, le respect des droits des [populations indigènes](#), constituent des principes qui forment une base solide pour lutter contre le changement climatique (et d'autres problèmes manifestes de nos sociétés). Au Pérou, les représentants des peuples autochtones font pression pour modifier la loi de 2006 censée les protéger des menaces dues à l'expansion des intérêts économiques. Un projet d'amendement de cette loi précise que dans les territoires destinés aux PIACI (peuples autochtones en situation d'isolement volontaire et de premier contact), « *aucun droit, titre d'habilitation, autorisation, permis, licence, ou autre, ne sera accordé, et aucun contrat, notamment de valorisation, d'exploitation ou d'accès impliquant l'extraction de ressources naturelles, la recherche ou la collecte d'informations, ou la construction de projets d'infrastructure ne sera conclu* ». Cette « **intangibilité** » concernerait de vastes territoires situés **notamment dans la partie péruvienne de l'Amazonie**. Or ces zones recèlent de nombreuses richesses naturelles, dont des hydrocarbures, d'où la réaction de la Sociedad Peruana de Hidrocarburos (Société péruvienne des hydrocarbures) au projet de modification législatif. Les défenseurs du projet d'amendement soutiennent que ces populations isolées ont le droit de choisir leur mode de vie et précisent qu'elles sont particulièrement vulnérables aux épidémies (donc à la pandémie de Covid-19) dont la diffusion serait accrue par le développement de projets pétroliers. **L'amendement** a été approuvé par la Commission des peuples andins, amazoniens, afro-péruviens, de l'environnement et de l'écologie du Congrès, mais il **n'a toujours pas été inscrit à l'agenda du Congrès**. Parallèlement, et sans lien direct avec ces événements, le projet canadien Reconciliation & Responsible Investment Initiative (RRII) a publié le 20 juin un [guide](#) intitulé *Investing for Today, Tomorrow an Future*

Generations. Son but est d'aider les investisseurs autochtones à aligner leurs politiques et pratiques d'investissement sur leurs valeurs et leurs aspirations. Cette initiative rare mérite d'être soulignée.

GES, jeunes, Etats-Unis

Les jeunes républicains demandent une relance économique « propre »

Un groupe de jeunes républicains a exhorté le président des Etats-Unis à reconstruire l'économie post-pandémique en développant les énergies propres, afin de lutter contre le changement climatique. L'American Conservation Coalition Campus a ainsi **acheté** au média conservateur Fox News **des espaces publicitaires télévisés** durant une semaine, demandant à Donald Trump et au Congrès américain de mettre en œuvre des « mesures vertes » pour relancer l'économie nationale. **La coalition souhaite** le développement de technologies à émissions faibles ou nulles pour les infrastructures de transport, des incitations pour les propriétaires fonciers privés, afin de promouvoir le captage et le stockage sous terre des gaz à effet de serre et le financement d'une énergie propre abordable. Ils rejoignent ainsi des électeurs républicains de plus en plus nombreux – surtout chez les jeunes ([IE n° 313](#)) – à exprimer leur mécontentement vis-à-vis de la politique climatique du gouvernement.

OUTILS, ANALYSES

Lobbying, finance

Un outil pour évaluer le lobbying « global » des entreprises sur le climat bientôt disponible

Associés au cabinet de conseil spécialisé Chronos Sustainability, BNP Paribas AM, le Church of England Pensions Board et le fonds de pension suédois AP7 ont lancé, le 16 juin, un projet de recherche pour élaborer un cadre visant à analyser, évaluer et comparer les méthodes des entreprises en matière de lobbying autour du changement climatique. Cet outil, qui devrait être prêt d'ici à la fin de l'année, permettra aux investisseurs d'apprécier si les **pratiques de lobbying directes et indirectes** des entreprises contrarient ou soutiennent la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. Le lobbying développé par les entreprises à l'égard des politiques publiques liées au climat est désormais très controversé ([voir IE](#)). Certaines entreprises à forte intensité de carbone sont en effet accusées de soutenir « officiellement » l'accord de Paris tout en finançant des associations professionnelles qui font pression sur les régulateurs pour ralentir les efforts de réduction des émissions de GES. Ce sujet est devenu une source de préoccupation majeure pour les investisseurs responsables, qui ont déposé une série de [résolutions d'actionnaires](#) au cours des dernières années, appelant les entreprises à revoir leur politique d'adhésion à des instances de lobbying et à quitter celles qui sapent l'action climatique.

Diversité culturelle, médias

L'Afrique est sous-représentée dans les journaux télévisés français

La diversité et l'inclusion sont des dimensions inhérentes au développement durable. Dans les médias, elles se traduisent d'une manière particulière, notamment pour ce qui est de la **présence de la diversité de la communauté à l'image ou à l'antenne**, que cette présence s'exprime dans les fictions, les reportages et les documentaires ou dans l'information. Cet aspect participe à l'ouverture d'esprit, mais aussi à l'indépendance du jugement. Dans son baromètre thématique des journaux télévisés de juin 2020, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a examiné la couverture de [l'Afrique](#) par les journaux télévisés de six chaînes de télévision françaises (TF1, France 2, France 3, Arte, Canal+, M6) de 2011 à 2019. L'analyse montre que **5,4 % seulement de l'offre globale d'information sur la**

période a concerné le continent africain, avec une pointe à 12 % pour l'année 2011 et un creux à 2,2 % en 2018. Dans des études de 2018, l'INA a constaté que les Etats d'[Amérique du Sud](#) avaient représenté, en moyenne sur dix ans, 2 % des sujets et [l'Asie](#) 12 %. Il ressort également du baromètre publié en juin que **les thèmes les plus souvent abordés étaient des sujets à connotation négative** : conflit, révolution, terrorisme, prise d'otage, catastrophe... A l'inverse, les questions liées à la culture/aux loisirs ou à l'environnement n'ont représenté que 1 % des sujets chacune.

Océans, énergie

Le développement des énergies propres va-t-il menacer les océans ?

A mesure que les énergies propres se développent, la demande en métaux et en terres rares (cobalt, nickel, zinc, cuivre, argent, or, lithium, etc.) augmente. Dans ce contexte, on constate un intérêt croissant pour l'exploitation des fonds marins ([voir IE](#)). Un nouveau [Livre bleu](#), commandé par le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, relève que **l'exploitation minière des fonds marins est considérée comme la clé d'une transition rapide vers une énergie propre** en raison d'avantages potentiels, tels que la mise à disposition de nouveaux gisements de métaux, l'apport de revenus supplémentaires pour les Etats, l'industrie et les populations, la stimulation de l'innovation technologique, un rejet moins intense de CO₂, etc. **Le Groupe estime cependant qu'il s'agit d'une option risquée.** Car dans ce domaine, les impacts environnementaux sont mal connus. Il n'existe en effet à ce jour aucune étude analysant les impacts de l'exploitation minière des grands fonds marins à une échelle industrielle. **Et les quelques recherches disponibles brossent un tableau inquiétant.** La vie marine risquerait d'être perturbée pendant des décennies. Les modifications de l'environnement pourraient entraîner une perte de la biodiversité et des services écosystémiques, et peut-être même des extinctions locales.

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer affirme que **les minéraux des fonds marins dans les eaux internationales sont le patrimoine commun de l'humanité**. L'extraction de ces minéraux et la protection du milieu marin relèvent de la compétence de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA). Ces deux mandats potentiellement conflictuels posent question, ainsi que la capacité de l'ISA à prendre en compte la dimension environnementale. Les auteurs de l'étude se demandent également si les avantages de l'exploitation iront réellement aux pays en développement comme prévu et profiteront aux générations futures. **L'étude suggère que l'exploitation minière des fonds marins soit abordée avec précaution et selon un schéma évolutif**, afin d'éviter et de minimiser les dommages aux habitats, aux communautés et aux écosystèmes. Il faudra prendre le temps nécessaire pour élaborer des réglementations et des plans environnementaux régionaux. Il est indispensable de bénéficier d'une bien meilleure connaissance des impacts environnementaux à plus grande échelle et d'avoir confirmation des avantages mondiaux des activités minières avant de poursuivre l'exploitation minière des fonds marins à une échelle industrielle. L'étude formule plusieurs propositions.

Déforestation. L'organisation américaine Ceres a publié un [guide](#) destiné aux investisseurs pour les aider à orienter leurs choix sur la question de la déforestation et du changement climatique.

ENGAGEMENT

Justice, Ouganda, Afrique du Sud

Les Nations unies s'invitent dans les affaires judiciaires touchant des acteurs économiques

Avec 104 questions écrites posées par six actionnaires, l'assemblée générale de Total a été, parmi celles du CAC 40, la plus « choyée » par les actionnaires engagés. Un [document de 54 pages](#) rédigé par le

groupe compile les réponses à ces questions. Parmi ces actionnaires, l'association Les Amis de la Terre France a attiré l'attention des investisseurs sur la participation du groupe pétrolier au **projet [Mozambique LNG](#)**, dont Total est opérateur depuis le rachat des actifs d'Anadarko en 2019. **Huit questions ont été posées par l'ONG** sur la déstabilisation de la région de Cabo Delgado – déjà en proie à de vives violences – et les relations de l'entreprise avec les forces de sécurité, sur les impacts du projet sur les communautés, le climat et l'environnement, sur la corruption dans le pays et ses effets sur le partage de la valeur. **L'association est aux prises avec la *supermajor* pétrolière sur un autre dossier** depuis qu'elle a saisi, en octobre 2019, le tribunal de grande instance de Nanterre au sujet de l'insuffisance du plan de vigilance relatif aux opérations de Total en **Ouganda** ([voir IE](#)).

Dans cette affaire, quatre rapporteurs spéciaux de l'ONU ont adressé récemment un [courrier](#) à la compagnie, ainsi qu'à sa filiale ougandaise et aux autorités du pays, courrier dans lequel ils expriment leur préoccupation au sujet des actes de harcèlement et d'intimidation commis à l'encontre de deux représentants des communautés locales à la suite de leur présence à l'audience au tribunal de Nanterre (voir aussi la [réponse de Total](#)). Ils [demandent également](#) aux autorités françaises de leur indiquer les mesures adoptées par le gouvernement français pour s'assurer du respect par Total de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. L'organe onusien semble vouloir s'impliquer davantage dans le champ des agissements des acteurs économiques. Ainsi, **en Afrique du Sud, David Boyd, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'Homme et l'environnement** (déjà partie prenante dans l'intervention évoquée ci-avant), a demandé aux juges de la Haute Cour de justice de l'autoriser à soumettre des preuves dans un procès intenté contre le gouvernement sud-africain sur son **échec dans la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la combustion de charbon**. Ce procès fait suite à une plainte déposée l'an dernier par les associations écologistes groundWork et Vukani Environmental Justice Movement in Action pour essayer d'améliorer la qualité de l'air dans la zone prioritaire du Highveld (qui recouvre une grande partie de la province du Mpumalanga), où se trouvent une douzaine de centrales au charbon gérées par la société d'Etat Eskom, ainsi que des usines exploitées par la société pétrochimique Sasol (qui produit du combustible liquide à partir du charbon). Le 29 octobre, l'association Greenpeace avait publié une analyse de données satellites montrant que le Mpumalanga était la région du monde la plus polluée par le dioxyde d'azote ([IE n° 290](#)).

Droits humains, énergies renouvelables

Faible performance des sociétés d'énergie renouvelable sur les droits humains

Si le développement des énergies renouvelables est bénéfique pour lutter contre le dérèglement climatique, il ne protège pas de toutes les atteintes à l'environnement ou des violations des droits humains. Ce dernier point est d'ailleurs encore insuffisamment exploré ([voir IE](#)). A cet égard, l'organisation britannique Business & Human Rights Resource Center a publié, le 29 juin, un **rapport analysant et classant les seize plus importantes sociétés éoliennes et solaires cotées en Bourse** sur la base du respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le document révèle que près de la moitié des entreprises ont atteint un score inférieur à 10 % sur le respect des droits de l'Homme, les trois quarts ayant obtenu des notes inférieures à 40 %. Le meilleur score a été celui de la société espagnole Iberdrola (53 %). Les sociétés françaises EDF Energy et Engie obtiennent respectivement un score de 31 % et de 28 %. L'étude montre que la croissance explosive de cette industrie au cours des dix dernières années a entraîné **une augmentation des violations des droits de l'Homme**, avec au moins 197 accusations enregistrées depuis 2010 et 40 pour

la seule année 2019. Toutes les régions et tous les segments des énergies renouvelables (éolien, solaire, bioénergie, géothermie, hydroélectricité) sont concernés. Iberdrola elle-même a fait l'objet de plaintes. Cela étant, l'Amérique latine reste le continent ayant enregistré le plus grand nombre de cas.

En ce qui concerne les engagements des entreprises, les dispositifs de gestion des droits humains et les mécanismes de réclamation, le score moyen obtenu (35 %) est comparable à celui d'autres secteurs très critiqués sur le plan de l'exploitation des personnes, tels que l'habillement, l'agro-industrie et les industries extractives. **Cependant, le principal problème auquel l'industrie est confrontée est son incapacité à freiner la pratique de l'appropriation des terres** et à protéger les populations autochtones des dommages qu'elles subissent. Les accusations de violation des droits fonciers figurent parmi les cas les plus fréquemment signalés et aucune entreprise n'a montré qu'elle disposait d'une politique visant au respect de ces droits, à la surveillance des processus d'acquisition des terres ou à la réinstallation des résidents de manière équitable. Une seule entreprise a pris un engagement public sur les droits des peuples autochtones et aucune ne s'est engagée à protéger les droits des défenseurs de l'environnement. **Cela peut d'ailleurs coûter cher aux entreprises**, car là où elles nuisent aux communautés, des conflits peuvent éclater, menaçant de retarder les projets et d'entraîner des coûts financiers élevés. Dans son avant-propos, Mary Robinson, professeure auxiliaire pour la justice climatique au Trinity College de Dublin et ancienne présidente de la République d'Irlande, déclare que permettre aux entreprises des énergies renouvelables de suivre l'exemple des sociétés exploitant les énergies fossiles reviendrait à entraver la transition mondiale à faible émission de carbone.

Solidarité, assurances

Dans le contexte de la crise sanitaire, les assureurs ne font pas preuve de solidarité

Il n'est pas certain que le secteur de l'assurance sorte grandi de la crise sanitaire. Partout dans le monde, **les compagnies ont refusé d'indemniser certains sinistres liés au coronavirus**. Le 22 avril par exemple, le président de l'Association des sociétés d'assurances du Cameroun (Asac) a indiqué que les décès consécutifs à la pandémie de Covid-19 ne donnaient pas droit à des indemnisations. En outre, les assureurs du pays ont estimé que cette exclusion s'étendait également aux soins. En France, et dans de nombreux pays, **les compagnies ont également écarté la prise en charge des pertes d'exploitation durant la période de confinement**, estimant que les contrats ne jouaient pas dans ces circonstances. Au vu du mouvement de désapprobation suscité dans l'opinion par ces annonces, on peut légitimement penser que si l'assemblée générale d'Axa n'avait pas eu lieu à huis clos, elle aurait été, sur ce sujet, le théâtre de réactions vives et nombreuses de la part des actionnaires.

Certains entrepreneurs, comme le restaurateur parisien Stéphane Manigold, ont d'ailleurs attaqué en justice leur compagnie (en l'occurrence Axa) et obtenu gain de cause. L'avocat toulousain Christophe Lèguevaques veut mettre la pression sur le secteur. Il a lancé une **action collective** sur la question des pertes d'exploitation pour établir un rapport de force et proposer aux sociétés d'assurance une transaction. En cas d'échec de la première étape, une procédure collective pourrait être initiée. Dans l'autre hémisphère, Santam, le principal assureur sud-africain (coté à la Bourse de Johannesburg), fait également face à des actions en justice de la part d'entreprises de tourisme. L'Insurance Claims Africa (ICA), qui recueille les réclamations d'assurance en Afrique australe, a déjà recensé quelque 500 assurés faisant état de pertes d'activité jugées non couvertes par les assureurs sud-africains, dont 200 clients de Santam. **ICA envisage aussi d'engager des actions collectives** si aucun accord n'est trouvé avec les compagnies.

